

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 48 (1910)
Heft: 24

Artikel: La bannière vaudoise
Autor: Martin, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dant le ministre et que ledit P. Deschamps instant fit la prière pour la consoler. Après quoi elle recommanda ses enfants aux conseillers désignés par son mari et dit à P. Deschamps : « Cousin, je vous veux donner pour acheter une belle maison », et il lui répondit : « Ah ! cousine, n'ôtez pas à mes cousins pour me donner ». Elle reprit : « Je veux cela donner, et je vous donne cela pour acheter une belle maison ». C'est tout ce qu'ils ont entendu. Dont testimoniales dressées par le curial soussigné, André Bach. — Fait au Glarey, dans le verger des hoirs de la défunte...

Ce notaire Deschamps devait, ne vous semble-t-il pas, être un bien habile homme ?

ONNA TOTA GALÈSA

ATIUTA dè vai la quienna que iè oïu racontà l'aotrou dzo pè trai gamins que revegniant de l'écoulé.

Lou pllie grand desai :

— Tsi no, on troavé ti mes petits frarés deins des cudrés, ao pliantadzo !

Un aotré gamin desai :

— Tsi no l'est on troavé ti mes petits frarés deins des cigogne que les apportou !

— Tsi no, que de lou pllie petit, on tot galé fresi : no n'èin min dè pliantadzo et no seins tro pourro po s'atzeta onna cigogne, adan l'est ma mère que fâ les einfants !

Veidè vo, eliaux botzàs dè gamins, de quiè poavant deveva ein sailleint de l'écoulé !

MÉRINE.

LE FACTEUR RURAL

NALLEZ PAS vous imaginer que je dédaigne le facteur citadin, mais si j'évoque l'image plus rustique et plus, comment dirai-je?... plus « souvoureuse » du facteur rural, c'est qu'elle me paraît d'une poésie toute autre. Elle se détache sur un fond de verdure, sur un arrière-plan de paysage, elle se confond avec le milieu ambiant, elle a des allures campagnardes ou alpêtres, elle est plus familiale, plus personnelle.

Et puis, le facteur rural est moins absolument fonctionnaire. Le séjour dans les grands bureaux, le contact perpétuel avec les chefs, les rapports multiples avec un public indifférent, donnent au facteur citadin une attitude plus réservée. Au bout de quelques années de service, nos employés en ville semblent être sortis d'un même moule.

Le facteur de campagne reste lui-même. Peut-être sa « situation » de fonctionnaire fédéral lui donne-t-elle un semblant d'orgueil, mais c'est rare. Il n'est pas fier, — à quelques exceptions près. A la fois buraliste et distributeur, il cumule, à côté de ces fonctions, quelques autres emplois communaux. Son instruction assez solide, son écriture généralement soignée, le « désignent aux suffrages de ses concitoyens » pour le Conseil communal ou la commission des écoles. Parfois le Conseil d'Etat le nomme sous-inspecteur du bétail et, souvent aussi, il fait partie de la commission phylloxérique. J'en connais un qui est membre du conseil de paroisse. Toutes ces occupations, jointes à son train de campagne, ne l'empêchent aucunement d'accomplir son service à la satisfaction de chacun. Ses « courses » se font régulièrement, et, quel que soit le temps : soleil caniculaire, pluie automnale, bourrasque de novembre, neige de Noël, vous le voyez, toujours courageux, toujours content, le bâton à la main, déambulant par monts et par vaux, selon les caprices épistolaires et l'étendue de son rayon.

Il est bien accueilli partout, encore que quelquefois les nouvelles qu'il apporte, comme dans la chanson de Malborough, fassent pleurer de beaux yeux. Sa boîte est la boîte à Pandore. Il s'en échappe mille mouches bourdonnantes,

joyeuses ou lugubres. Et le facteur rural, qui connaît ses clients, qui souvent les tutoie, sait « leurs affaires » et « prend part » à leurs émotions, met dans sa façon de tendre la lettre ou la carte postale, une nuance de familiarité amicale. Il n'est pas l'étranger qu'on salue d'un *merci* et sur le dos duquel on referme la porte. C'est un ami, c'est souvent un conseiller. Il ne s'immisce pas dans les secrets d'autrui, mais il les devine. Telle lettre bordée de noir, tel vilain papier jaune, telle enveloppe officielle, tel timbre étranger ou voisin, tel pli chargé, le renseignent sans qu'il soit indiscret sur l'origine et, peut-être, le contenu de la missive. Il sait que les X. sont mal dans leurs affaires ; il sait que le fils B. est parti pour les pays lointains sans donner de nouvelles ; il sait que la veuve G. a un procès pour une succession disputée, il sait que Claude postule une place gouvernementale et attend, de jour en jour, une réponse ; en somme, il sait tout ; et, sans être sorcier, il devine que la lettre ou le pli arrivé pour X. B., G. ou Claude, a trait aux préoccupations de ces braves gens. Il le remet donc avec le ton qui convient, avec un souhait, avec une question, avec un compliment, selon le cas et selon le degré d'intimité qui l'unit au destinataire.

Et ça fait plaisir.

Il est discret, le facteur rural, discret et, je crois, quelque peu philosophe. Inconsciemment, il protège les amoureux et les amoureuses. Je dis : inconsciemment, c'est une erreur. Ici, encore, il est renseigné. On ne passe pas sa vie au village sans remarquer que Pierre au taupier en conte à l'Emma au tailleur. On a surpris, parfois, sur le chemin, sous l'auvent d'une grange, derrière l'église, etc., tel couple chuchotant ces jolies choses, sans doute, mais qui, assurément, ne concernaient pas autrui. On a vu et on n'a rien vu. Aussi, lorsque toute rose, toute timide, toute tremblante, l'Emma, un beau matin, descend à la rencontre du facteur — ce qu'elle ne faisait jamais auparavant — pour lui demander :

— Avez-vous quelque chose pour moi ?

Le brave homme a souri et s'est plu à la taquiner un peu.

— Et de qui, s'il te plaît ?...

— Oh ! je ne sais pas... comme ça... de ma cousine d'Aigle...

— Alors c'est pour ça que tu cours à ma rencontre...

— Que non ! seulement je vous ai vu... et puis, comme je vais chez l'épicière... j'ai pensé....

— Que tu ferais d'une pierre deux coups... ce que c'est pourtant que ces filles... Quelle malice. Eh bien, il n'y a rien...

Emma a soupiré et le facteur tourne le dos pour continuer sa route, mais elle le retient...

— Et puis, je voulais aussi vous dire...

Elle s'embrouille, elle *quequeuille*.

— Que... si des fois... enfin oui... s'il venait une lettre, quelque chose pour moi... de... la garder... je la prendrai au bureau... n'est-ce pas ?

Cette fois le facteur rit de bon cœur.

— Il y a tant de secrets avec la cousine d'Aigle ?

Mais Emma se sauve et le brave homme poursuit son chemin.

— Encore une que le printemps taquine, murmure-t-il dans sa moustache grise.

* * *

Le facteur rural est la joie des gens isolés, dont l'habitation éloignée n'est pas sur le chemin des nouvelles. Les journaux renseignent sur les choses *conséquentes* mais non pas sur les mille petits riens des environs, et ces mille petits riens intéressent davantage le campagnard ou le vigneron que les arrivées d'*hôtes de distinction* ou les chroniques théâtrales. Le facteur sert ici de gazette vivante.

Il sait si la vache au syndic a vélé et si « tout va bien ». Il sait si David Chavan a vendu sa vigne des Sauges. Si la Julie au cordonnier a trouvé une place en ville, si Pierre-Abram a acheté un cheval à la foire d'Echallens, si la *demoiselle* au ministre est fiancée, si c'est vrai que le garçon au taupier va *apprendre régent*, etc., etc. Et, non sans quelque malice, en prenant un verre au *guillon*, rapidement il égrène les importantes nouvelles et satisfait à ces compréhensibles curiosités.

En tout état de cause, le facteur rural est un homme précieux.

LOUIS DE LA BOUTIQUE.

LA BANNIÈRE VAUDOISE

PEUPE vaudois, la voici ta bannière
Qui respandit joyeuse en ses belles couleurs
Et, radieuse, flotte à la pleine lumière,
Au soleil du printemps en fleurs.

Peuple vaudois, contemple ta bannière :
Elle porte le vert de tes vallons fleuris.
Mais elle est blanche aussi, comme la cime altièrre ;
La Patrie est toute en ses plis.

Peuple vaudois, respecte ta bannière :
Elle a coûté jadis des larmes et du sang.
Qu'elle soit à toujours indépendante et fière !
Reste pur, drapeau vert et blanc !

Peuple vaudois, tiens ferme ta bannière,
Au chemin du progrès marche d'un pas égal ;
Que jamais ton regard ne se tourne en arrière,
Toujours en haut, vers l'idéal !

Vevey, mai 1910.

D^r H. MARTIN.

LAUSANNE AUX CHAMPS

VOICI une curieuse ordonnance du bourgmestre et du Conseil des Deux Cents de Lausanne, concernant le droit de pacage, dans les plaines de Vidy, du bétail appartenant aux bourgeois et habitants de la ville. Elle date du 8 avril 1793.

En ce temps-là, Lausanne était une bonne petite ville de quelques mille âmes seulement, mi-citadine, mi-campagnarde, aux rues étroites et tortueuses, et dont la plupart des habitants possédaient une, deux ou plusieurs pièces de bétail. Le soir venu, tandis que les femmes, leur tricoteage à la main, « coterageaient » devant les maisons, les hommes allaient abreuver les bêtes à la fontaine du quartier, au grand désespoir de quelques ménagères atardées, encore occupées à laver leur linge ou leurs légumes. Et tout autour d'eux, excitant les bêtes, les piquant avec de longues baguettes cueillies dans la haie voisine, s'ébattaient, joyeuses, la troupe bruyante des enfants.

Pour toute distraction, l'arrivée de la « poste aux chevaux », d'où descendait pour un jour ou deux dans les hôtelleries réputées de la rue de Bourg quelque étranger de marque, attiré par la beauté du site, déjà connue au loin.

Tel était alors Lausanne. Que les temps sont changés. Avons-nous perdu ou gagné au change ? *Chloé* ?

Mais voici cette ordonnance :

NOUS LE BOURGMESTRE ET CONSEIL DES DEUX CENT DE LA VILLE DE LAUSANNE, SAVOIR FAISONS Qu'ayant jugé convenable de rouvrir les Plainnes de Vidy, d'en faire miser les foins annuellement et d'en laisser ensuite le pâturage au bétail de Bourgeois et Habitans de cette Ville, nous avons aussi trouvé nécessaire d'établir une règle à cet égard, à laquelle chacun devra se conformer, ainsi qu'il est ordonné ci-après.

1. Le pâturage des Plainnes de Vidy sera ouvert vert environ à l'époque de la vieille St. Jean et l'ouverture en sera annoncée par le Crieur public.

2. On ne pourra y faire paître que des bœufs et vaches, des chevaux, ânes et mulets ; et les moutons dès la St. Michel.

3. Les chevaux, ânes et mulets, ne pourront y être introduits avant le premier Octobre.

4. Le pâturage pendant la nuit est absolument interdit, sous l'amende fixée par la Loi.

5. Tout propriétaire de bétail, dans l'étendue de la Messeillerie, aura le droit d'y en faire paître.